

ASSEMBLÉE NATIONALE

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

AMENDEMENT

N ° AS86

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Pauget, Mme D'Intorni, M. Portier, M. Brigand, Mme Petex-Levet,
Mme Anthoine, M. Seitlinger, Mme Duby-Muller, M. Boucard, M. Taite et M. Viry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.